

En 2023, la consommation d'optique médicale s'élève à 8,1 milliards d'euros, soit 3,3 % de la consommation de soins et de biens médicaux. Après avoir bondi en 2021 (+16,9 %) et s'être stabilisée en 2022, elle accélère de nouveau en 2023, augmentant de 8,0 %. Les organismes complémentaires en financent les deux tiers et les ménages 30 %.

La consommation d'optique médicale augmente de 8 % en 2023

La consommation d'optique médicale¹ accélère fortement en 2023 à +8,1 % (après +0,2 % en 2022), pour s'établir à 8,1 milliards d'euros (tableau 1). L'augmentation de la consommation d'optique médicale en 2023 est portée aux deux tiers par l'effet volume (+5,5 %, après -0,6 % en 2022) et à un tiers par l'effet prix (+2,4 %, après +0,8 % en 2022).

En valeur, la consommation augmente au même rythme pour les verres et lentilles (+8,1 %) et les montures (+8,7 %). Dans les deux cas, la hausse s'explique d'abord par un effet volume (+7,4 % pour les montures, +5,2 % pour les verres comme pour les lentilles). L'effet prix est plus limité pour les montures (+1,3 %), que pour les verres et les lentilles (+2,8 %).

Ce dynamisme de la consommation d'optique médicale pourrait s'expliquer par une fréquence de renouvellement accrue. Ce phénomène est encouragé par la réforme du 100 % santé et s'explique aussi par les innovations technologiques du secteur. Tendanciellement, la consommation d'optique médicale croît également en raison du vieillissement de la population, qui a pour conséquence l'augmentation de la prévalence des troubles visuels.

Le 100 % santé a mis en place, depuis 2020, un remboursement total d'un ensemble de verres et de montures, appelé « panier A ». En 2023, 6,0 % de la dépense de verres et de montures se porte sur le panier A (encadré 1), soit 0,3 point de plus qu'en 2022 (5,7 %). Le panier A représente 6,9 % de la consommation totale des verres, contre 3,6 % pour les montures. Les patients privilégieraient davantage le panier B (pour lequel les prix sont libres) pour les montures, afin d'avoir accès à des montures jugées plus esthétiques et confortables.

Tableau 1 Consommation d'optique médicale

	2013	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation totale (en millions d'euros)	6 266	7 091	6 427	7 512	7 524	8 124
Verres	3 806	4 405	4 161	4 845	4 857	5 250
Montures	1 744	1 963	1 670	1 904	1 879	2 043
Lentilles	716	723	597	763	788	831
Évolution (en %)	0,3	7,7	-9,4	16,9	0,2	8,0
Dont volume (en %)	-0,2	7,2	-9,9	16,4	-0,6	5,5
Dont prix (en %)	0,4	0,5	0,6	0,4	0,8	2,4

Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour les indice des prix.

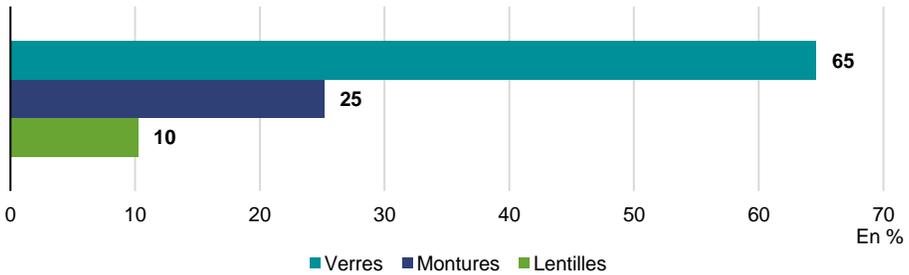
Les verres représentent les deux tiers de la consommation d'optique médicale

Les verres représentent 65 % de la dépense d'optique médicale en 2023, les montures 25 % et les lentilles 10 % (graphique 1).

Cette structure est stable depuis 2021 et s'est peu déformée depuis une dizaine d'années : la part des montures dans la consommation d'optique médicale était de 28 % en 2013 et celle de verres de 61 %.

¹ La consommation d'optique médicale correspond aux dépenses de verres, de montures et de lentilles en ville y compris dépenses d'entretien et de réparation et éventuels suppléments facturés (par exemple les verres teintés). Ces suppléments représentent 7 millions d'euros

en 2023, qui expliquent les écarts entre les montants présentés dans cette fiche et les montants présentés dans la fiche 22.

Graphique 1 Répartition de la consommation d'optique médicale en 2023

Source > DREES, comptes de la santé.

Les organismes complémentaires financent deux tiers de la consommation d'optique médicale

La base de remboursement de la Sécurité sociale sur les verres et montures étant très faible (15 centimes hors panier A du 100 % santé) par rapport au prix effectif, 87 % (7,0 milliards d'euros) de la dépense d'optique médicale s'explique par la liberté tarifaire. Les dépenses non remboursables représentent 10 % (0,8 milliard d'euros) de la dépense totale d'optique médicale.

Les administrations publiques (essentiellement la Sécurité sociale) financent 3,5 % de la dépense d'optique médicale. Les dépenses restantes sont

principalement financées par les organismes complémentaires, qui en prennent en charge 66,1 % (tableau 2). Cette part prise en charge par les organismes complémentaires est nettement supérieure à celle sur les autres postes de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM). La structure de financement de l'optique médicale reste relativement stable depuis 2020 et l'entrée en vigueur de la réforme du 100 % santé.

Les verres et montures du panier A du 100 % santé sont financés à 63 % par la Sécurité sociale et à 37 % par les organismes complémentaires. Cette structure de financement est la même pour les verres et les montures. Elle est stable par rapport à 2022. ■

Tableau 2 Répartition des dépenses de soins d'optique par type de financeur en 2023

	Dépenses (en millions d'euros)	Part (en %)
Sécurité sociale	287	3,5
État	0	0,0
Organismes complémentaires	5 371	66,1
Ménages	2 465	30,3
Ensemble	8 124	100,0

Source > DREES, comptes de la santé.

Encadré 1 Précisions méthodologiques

Le champ de la consommation d'optique médicale dans les comptes de la santé couvre des produits remboursables (verres et montures notamment) et des produits non remboursables (la plupart des lentilles correctrices). La réforme du 100 % santé vise à garantir l'accès à des verres et à des montures sans reste à charge, dites du « panier A ». Les lentilles correctrices ne sont pas concernées par ce dispositif et n'entrent pas dans le panier A.

La consommation d'optique médicale mesurée dans les comptes de la santé n'inclut pas la consommation de lunettes solaires de vue non remboursables et de lentilles esthétiques, considérée comme hors du champ des dépenses de santé.